Informations de base

2000/2243(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Processus ASEM (réunion Asie-Europe): perspectives et priorités pour les 10 années à venir **Subject** 6.40.08 Relations avec les pays d'Asie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères, droits de l'homme, sécurité commune, défense	BROK Elmar (PPE-DE)	12/07/2000

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie	FERRER Concepció (PPE-DE)	13/09/2000

Conseil de l'Union européenne

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Relations extérieures	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/04/2000	Publication du document de base non-législatif	COM(2000)0241	Résumé
23/10/2000	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
29/05/2001	Vote en commission		Résumé
29/05/2001	Dépôt du rapport de la commission	A5-0207/2001	
12/06/2001	Débat en plénière		
13/06/2001	Décision du Parlement	T5-0329/2001	Résumé
13/06/2001	Fin de la procédure au Parlement		

28/02/2002	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2000/2243(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/5/12722

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A5-0207/2001	29/05/2001	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T5-0329/2001 JO C 053 28.02.2002, p. 0135-0227 E	13/06/2001	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2000)0241	18/04/2000	Résumé

Processus ASEM (réunion Asie-Europe): perspectives et priorités pour les 10 années à venir

2000/2243(COS) - 13/06/2001 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de M. Elmar BROK (PPE-DE, D) sur le processus ASEM (Réunion Asie-Europe), le Parlement européen se rallie largement à la position exprimée par sa commission au fond (se reporter au résumé précédent). Pour l'essentiel, le Parlement se félicite de l'engagement pris par les dirigeants de l'ASEM, de soutenir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit et demande que tout État qui ne respecte pas cet engagement soit exclu des sommets, réunions et programmes. La plénière insiste en outre pour que les participants au processus ASEM intensifient le dialogue politique sur ces questions de façon à renforcer l'assise commune pour la coopération au sein des États membres et à l'égard des pays tiers. Les progrès dans ce domaine devraient en outre être inscrits à l'ordre du jour de chaque sommet. La plénière a en outre insisté pour que l'Union adopte des mesures globales en vue de lutter contre les maladies infectieuses dans ces pays ainsi que pour une plus grande attention aux droits de la femme et aux droits fondamentaux des travailleurs. Une attention particulière devrait en outre être accordée au pilier culturel de ce processus. Elle insiste enfin sur l'élargissement de l'ASEM à certains pays tels que l'Inde, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande et plaide pour un renforcement du dialogue parlementaire Asie-Europe dans le cadre de l'ASEP.

Processus ASEM (réunion Asie-Europe): perspectives et priorités pour les 10 années à venir

2000/2243(COS) - 18/04/2000 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présenter les priorités clés du processus ASEM pour les 10 années à venir. CONTENU : L'évolution de la situation depuis la première réunion Asie-Europe à Bangkok en 1996 a souligné l'interdépendance mutuelle entre l'Asie et l'Europe et la précieuse contribution du processus ASEM à l'amélioration du dialogue et de la coopération entre ces parties. Le troisième Sommet ASEM de Séoul d'octobre 2000 représente un enjeu majeur en ce sens. Il vise notamment à définir le rôle du processus ASEM pour les dix années à venir. Dans ce contexte, le présent document entend formuler des suggestions pour les perspectives et les priorités clés sur lesquelles le processus ASEM pourrait s'engager lors de Sommet et à l'avenir. Conformément aux décisions prises aux sommets de Bangkok et de Londres, le dialogue actif et constructif qui se développe au sein des trois piliers de l'ASEM (questions politiques, questions économiques et financières et, enfin, questions culturelles et intellectuelles) représente déjà un succès considérable. Les partenaires devraient continuer à se fonder sur l'absence de formalité, la dimension plurielle et la participation de haut niveau qui caractérisent le processus ASEM. Des défis importants sont néanmoins à relever tels que la nécessité de s'assurer que le processus continue à progresser favorablement ou la perspective d'étendre ce processus à d'autres partenaires. S'agissant de l'avenir, les perspectives clés du processus ASEM devraient fondamentalement rester celles qui ont été établies lors des deux premiers Sommets, tout en accordant une attention particulière à certaines priorités de court terme appelant des actions spécifiques : 5 priorités spécifiques sont ainsi répertoriées : 1) questions de sécurité régionale et mondiale; 2) coopération renforcée et davantage axée sur les résultats dans le domaine commercial et économique incluant un dialogue portant sur les questions de politique sociale; 3) intensification des échanges dans le domaine de l'éducation et mise en réseaux des échanges; 4) coopération dans le domaine de la protection des consommateurs; 5) élargissement de la participation au processus ASEM. L'ASEM constitue également une enceinte informelle permettant un échange de vues sur les questions de politique et de sécurité ainsi que des questions économiques, financières et sociales et, dans un contexte plus large, des questions culturelles et intellectuelles. Ces priorités devraient être intégrées au Cadre Actualisé de Coopération entre l'Asie et l'Europe qui sera adopté à Séoul et qui établira les bases générales du processus ASEM pour la décennie à venir.